INF'EAU L'eau c'est la vie !
LE JOURNAL DE LA QUALITE DE L'EAU ET DE LA RICHESSE DU MILIEU NATUREL
APIEEE
N° 40
JUILLET 2017
COMITÉ DE RÉDACTION : APIEEE - DIRECTEUR DE PUBLICATION : JOËLLE LALLEMAND - ISSN 1148-1137 - DÉPÔT LÉGAL : 01/2009

AU SOMMAIRE

Ils nous bassinent avec ce rapport d'enquête !
Rapport d'activité 2016
Projet de plantation de haies
Le Marais Poitevin
Les dessous du coton
Vie de l'APIEEE
En bref

ÉDIT'EAU

ILS NOUS BASSINENT AVEC CE RAPPORT D'ENQUÊTE !

Une fois passées la déception et l'indignation soulevées par ce rapport d'enquête sur les réserves de substitution du bassin de la Sèvre- Marais poitevin et le temps d'en lire les quelques centaines de pages, voici quelques réactions :

D'abord, même si on s'attendait à un avis favorable, il était légitime d'espérer que l'enquêteur émette quelques réserves, compte tenu des nombreux problèmes soulevés dans les contributions du public. Au total, 416 contributions retenues dont 113 favorables émanant pour la plupart d'agriculteurs, 280 défavorables et 23 sans avis. Comme l'APIEEE et quelques autres associations défavorables sont rangées dans les sans avis, cela laisse supposer que les sans avis sont en fait des avis contre ! Parmi les avis favorables, on trouve sans surprise la FNSEA, les sénateurs Morisset et Mouiller qui se sont opposés ou abstenus pour l'interdiction des néonicotinoïdes et qui se sont prononcés contre les 20% de bio à la cantine.

Les avis défavorables mettent en avant le financement public, les problèmes écologiques, l'encouragement à une agriculture productiviste, le manque d'un vrai projet de territoire, etc. Les réponses de la Coop de l'eau pas toujours très convaincantes sont malheureusement acceptées telles quelles par le commissaire enquêteur.

Questions/réponses : morceaux choisis

● A la question concernant le financement public et l'utilisation privée. C'est normal pour les 2 raisons suivantes :

1 - Le principe de compensation du préjudice financier subi par les irrigants (sic) du fait de la limitation des volumes autorisés pour l'usage de l'irrigation. Ben voyons !...

2 - Les réserves de substitution constituent une mesure pour moduler les prélèvements en fonction des déficits en eau constatés par le SDAGE. Heureusement qu'ils sont là pour l'environnement !

● A la remarque que les bassines vont encourager l'agriculture intensive « *Avec la construction de l'infrastructure hydraulique proposée, nous pouvons imaginer des scénarios alternatifs à la poursuite des tendances actuelles (agrandissement des exploitations, abandon de l'élevage, céréaliculture simplifiée). Le sud Deux-Sèvres est en effet idéalement situé entre Nantes et Bordeaux non loin d'un des littoraux les plus dynamiques d'Europe, pour approvisionner plusieurs millions d'habitants dont la sociologie nous dit qu'ils demandent de plus en plus de produits locaux de terroir, porteurs de signes officiels de qualité (label bio)* »
Ah d'accord, laissons faire la « main invisible du marché », ça nous a réussi jusque là !

● Concernant la *MUTUALISATION* (l'inégalité entre exploitants raccordés aux bassines et ceux pompant sur le milieu) une réponse qui noie le poisson, on n'y comprend goutte. Pas convaincant du tout et n'abordant pas l'inégalité entre irrigants et non irrigants qui représentent la grande majorité de la profession. Ce point a pourtant été soulevé dans plusieurs contributions.

● Concernant les références obsolètes (2001-2005) des données sur l'irrigation implicitement, cette instruction du 5 décembre 2005 a conduit chaque préfet gestionnaire de sous bassin à prendre les dispositions pour évaluer pour chaque préleveur irrigant *LE VOLUME DE RÉFÉRENCE 2005* sur la base des consommations réellement constatées les années précédentes selon un principe qui a été adapté à la situation historique de chaque bassin : Par exemple, pour la Sèvre Niortaise la moyenne des consommations des années 2001 à 2005 a été retenue en excluant l'année la plus faible et l'année la plus forte et en ajoutant 15% pour prendre en compte les volumes utilisés au printemps, qui n'étaient pas renseignés jusqu'à 2005. Ah bon, mais on n'est pas en 2017 ?

Bref, un rapport d'enquête qui se satisfait de réponses kafkaïennes et qui représente mal l'ensemble des contributions. Espérons que la préfecture aura une lecture plus critique de la situation et prendra mieux en considération les réserves soulevées par les nombreux contributeurs !

Joëlle Lallemand

IMPLANTATION DES BASSINES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Notre assemblée générale s'est tenue à St Romans les Melles après une sortie nature dans l'espace naturel sensible acquis par la mairie. Nous avons pu y observer salamandres, papillons, pics … ainsi qu'une source et un lavoir.

REPRÉSENTATION & DÉFENSE DU MILIEU

L'APIEEE est représentée aux commissions locales de l'eau : CLE Boutonne, et CLE SAGE Marais poitevin ainsi qu'aux conférences départementales de l'eau.

ACTIVITÉ DE TERRAIN

● Observatoire quantitatif de la ressource en eau

Comme chaque année et grâce à un réseau de bénévoles, l'APIEEE avec le concours de SOS Rivières a réalisé le suivi quantitatif de nos rivières durant la période d'étiage. En 2016, des mesures de hauteur de lame d'eau ont été réalisées sur le bassin de la Boutonne amont. Les assecs de 3 affluents de la Boutonne (la Nie, la Brédoire et la Saudrenne) ont été suivis sur la Boutonne aval ainsi que sur 2 points du Mignon (bassin Mignon- Courance).

En 2016, des relevés ont été effectués également en hiver, avec l'idée de vérifier si le remplissage des bassines a un impact visible.
Ce travail collaboratif permet la diffusion des données à l'ORE, ainsi que l'élaboration d'un rapport à destination de l'agence de l'eau, et des différents partenaires. Il répond à une mesure du SAGE Boutonne.
En 2016, on a atteint un record de linéaire de rivières à sec dans la région.

● Renaturation du marais de Chizé.

En 2016, l'APIEEE a réalisé 3 chantiers participatifs, Ces chantiers ont eu pour but de préparer les travaux de terrassements qui auront lieu cet automne. Un nettoyage des parcelles concernées a été réalisé ainsi qu'une coupe ciblée de la végétation. Ces chantiers ont rassemblé entre 20 et 40 personnes selon la saison. Merci à vous pour votre mobilisation.

Les travaux qui auraient dû avoir lieu à l'automne dernier n'ont pas pu être lancés car il manquait une analyse géologique pour le dossier. C'est maintenant chose faite et les travaux devraient se poursuivre en septembre octobre cette année. Quelques moutons ont entretenu le site en attendant l'arrivée de vaches qui contrôleront les repousses de frênes.

ÉVÈNEMENTS

● Conférence

A l'appel de trois associations fourasines (presqu'ile en transition, fleur de marée ballades nature et l'AMAP « les paniers d'Eric ») l'APIEEE a proposé une conférence sur le thème des pesticides à Fouras le 23 juin.

● Fête de l'eau et du marais le 28 mai.

Cette fête était la deuxième de l'APIEEE (une fête des zones humides avait déjà eu lieu en 2014). C'était aussi l'occasion de fêter les 25 ans de l'APIEEE et les 20 ans du club nature. Assez tournée vers les enfants (animation moyenâgeuse des « Lames Bertrandaises », fabrication de moulin avec l'association « pour du vent », spectacle « 3 ânes », cette manifestation a attiré un public différent du public habituel et assez nombreux compte tenu de la pluie qui a un peu gâché l'après midi.
En effet, 200 personnes environ se sont succédées entre la plantation d'angélique dans le marais le matin et les activités de l'après midi

● Faîtes du Bio !

La fête s'est décomposée en deux temps. Samedi 3 septembre à Chizé, animations, conférences, visites, ateliers. Dimanche 4 septembre au Puy des Fosses à la Ferme du vieux chêne, marché de producteurs bio, visite de la ferme (élevage caprin), balade naturaliste. Cette fête se voulait un événement citoyen dont les objectifs étaient de donner de la visibilité aux producteurs bio locaux (avec le marché fermier), d'encourager un dialogue entre agriculteurs de divers horizons (débat avec Marie Monique Robin et Paul François). Pari réussi comme l'a montré la fréquentation des 2 journées. 500 visiteurs le samedi, 800 le dimanche, 60 producteurs et associations.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

● Le Club Nature

Le club Connaître et Protéger la Nature de Chizé a essaimé à Brioux où les enfants peuvent venir un samedi sur deux. A Chizé, l'activité se fait toujours tous les mercredis après midi, hors période scolaire. Le club comptait à la rentrée 2016 12 inscrits, de 6 à 11 ans, pour moitié déjà habitués du club et pour moitié nouveaux venus. Les animations ont été encadrées par Charline Chebrou recrutée comme service civique accompagnée de bénévoles de l'APIEEE (Vincent, Aline et Lysiane pour les plus assidus).

● Sortie photo nature Le 18 juin à Chizé

Une sortie animée par Alain Buchet, reconnaissance de la flore urbaine dans une commune labellisée Terre Saine, utilisation de l'application du Muséum d'Histoire Naturelle, Plantnet, une application permettant d'identifier les espèces à partir de photos. Apprentissage d'astuces pour faire des photos en macro.

COMMUNICATION

● Inf'eau

En 2016, l'APIEEE a proposé la parution de 2 numéros d'Inf'eau, diffusés auprès des adhérents, ainsi que lors des événements. Ces journaux sont disponibles en ligne sur le site internet www.apieee.org.

● Site web

En 2016, le site Facebook a été réactivé. Il compte 850 amis et 140 abonnés. Il a notamment décollé avec la publication d'infos sur les bassines. Le site internet a été complètement remanié pour être plus interactif et avoir des actualités mises à jours plus fréquemment. Il permet aussi aux adhérents de partager leurs constats sur les assecs ou d'autres infos en envoyant une photo en un clic. Les actualités sont en partie alimentées par le site Facebook. Les rubriques ont été étoffées et de nouveaux dossiers ont vu le jour, notamment un dossier « bassines ».

● Presse

La presse a relayé les actions de l'APIEEE sur le marais de Chizé : chantiers participatifs, fête de l'eau et du marais. Les activités du club Nature ont aussi été mises à l'honneur. Enfin, la presse s'est aussi abondamment fait l'écho de la Faîtes du Bio !

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

● Les adhérents

En 2016, l'APIEEE compte 84 adhérents à jour de leurs cotisations, ainsi que les associations de pêche « l'anguille chizéenne », les « pêches sportives de Saint Maixent » dont le nombre de membres totalise plus de 500 adhérents. Le montant de la cotisation annuelle est de 10 €. Le produit des cotisations et dons représente 1 667 €. Les adhérents se situent géographiquement dans le Sud Deux-Sèvres, en Pays Mellois, le long de la Boutonne et de ses affluents et aussi dans le Marais Poitevin. Nous avons aussi des sympathisants qui ne sont pas adhérents mais qui suivent nos actions sur Facebook (850 amis, 140 abonnés).

● Les conseils d'administration

En 2016, le conseil d'administration de l'APIEEE s'est réuni 5 fois sur Chizé afin de traiter des dossiers en cours, ainsi que de l'administration de l'association.

● La gestion salariale de l'association

Miguel Egea travaillait 10 heures par semaine à l'APIEEE, principalement pour le Club Nature. Son contrat a pris fin en septembre 2016. Nous n'avons pas eu d'autre salarié depuis, mais avons recruté Charline Chebrou en service civique. Charline a suivi une formation de 2 jours au mois d'octobre : « concevoir et animer des activités d'éducation à l'environnement de proximité ».

● Rapport financier

Le rapport financier est consultable avec le rapport d'activité sur le site internet de l'association http://apieee.org/lapieee/rapportactivité/

● Perspectives

Pour 2017, nous allons maintenir l'implication sur les projets bassines, faire une deuxième édition de la Faîtes du Bio ! accompagnée d'animations sur les pesticides, réaliser un documentaire sur l'eau, trouver de nouveaux indicateurs de surface pour éviter les doublons sur les relevés de rivières.

REVUE DE PRESSE

TEMPS FORT DU RENDEZ-VOUS 2016 PARTAGER LES EXPÉRIENCES AUTOUR DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN..

..POUR CONSOMMER BIO ET LOCAL

PROJET DE PLANTATION DE HAIES

Pendant l'hiver 2017_2018, nous avons le projet de planter des haies avec le concours de Prom'haies. Nous avons déjà identifié des propriétaires volontaires pour en installer chez eux sur un linéaire d'1 km environ. Si vous demandez « quel rapport avec l'eau ?», voici ce qu'en dit la brochure de Prom'haies.

PROM' HAIES
en Nouvelle-Aquitaine

CONTRIBUER aux productions agricoles

Maintenir la faune auxiliaire des cultures

- Hébergement de la faune "utile" : insectes pollinisateurs, prédateurs et parasites régulant les populations de ravageurs
  - Permettre la pollinisation des cultures
  - Favoriser le "contrôle biologique en nature" (plein champ) et la "lutte intégrée" (serre)

Créer un effet brise-vent en polyculture, maraîchage et arboriculture

- Atténuer la chute des fruits et la verse des céréales
- Diminuer le dessèchement des sols et la consommation d'eau par les cultures
- Augmenter le rendement de certaines cultures

à savoir

Une diversité d'abris permet une diversité de faune auxiliaire, par exemple, la présence de bois mort et d'arbres creux favorise la présence d'oiseaux cavicoles, de chauve-souris, de petits mammifères... Le lierre abrite de nombreux auxiliaires et n'abîme pas les arbres adultes.

CONSERVER ET RÉGÉNÉRER les sols

- Création de barrières naturelles qui retiennent les particules fines sur la parcelle et qui ralentissent les vents forts
  - Lutter contre l'érosion causée par l'eau et le vent
- Stabilisation des berges et des talus
- Dégradation des feuilles, branches, racines... et production de matière organique (humus)
  - Enrichir les sols
- Fabrication de compost et de BRF* pour l'amendement des terres agricoles, des potagers, des massifs fleuris...
  - Fertilisation naturelle des sols

à savoir

*Le BRF, Bois Raméal Fragmenté, est produit à partir du broyage de petits rameaux verts (moins de 10 cm de diamètre).

L'association de talus, haies et bandes enherbées permet une meilleure stabilisation des sols et l'épuration des eaux. Elle participe à la conservation de l'équilibre écologique.

PRÉSERVER la ressource en eau

Filtrer et épurer l'eau de ruissellement

- Absorption des éléments minéraux (nitrates...) par les racines des végétaux et fixation ou dégradation des polluants (pesticides...)
  - Réduire la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques

Favoriser l'infiltration des eaux dans le sol

- Écoulement de l'eau le long des racines et des fissures qu'elles créent, d'où réduction des volumes d'eau ruisselant en surface
  - Augmenter la réserve en eau des sols
  - Améliorer la portance des sols (bien-être des animaux et passage des engins)
  - Réguler les crues

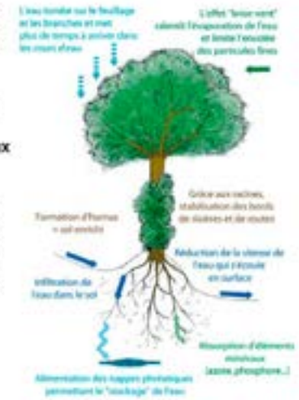

ATTÉNUER les impacts du changement climatique

Limiter le réchauffement planétaire

- Absorption, via la photosynthèse, du CO2 (gaz carbonique) présent dans l'air et stockage du carbone (pompe à carbone)
  - Limiter l'effet de serre

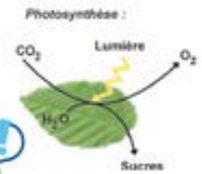

à savoir

Chaque année, 10 à 15 % du CO2 émis en France est absorbé par les végétaux (en 2008 : 74 millions de tonnes absorbées sur 516 émises).

Réguler le microclimat

- Réduction de l'intensité des températures extrêmes et des vents forts, en territoire bocager
  - Conserver la fraîcheur en été
  - Limiter les gelées blanches et les congères en hiver

LE MARAIS POITEVIN

Les zones humides et marécageuses de France se font de plus en plus rares pour faire place à l'agriculture qui se moque des lois de la nature. Entre terre et mers il existe toujours des zones qui ont un rôle crucial dans l'écoulement de nos rivières. Ces marais sont extrêmement sensibles et se voient dégradés par l'homme.

Les zones humides constituent des territoires à la fois très riches mais fragiles. Elles appartiennent aux milieux les plus productifs du globe, et sont responsables de beaucoup de fonctions écologiques importantes. Filtres ou éponges de nos rivières, elles régulent l'écoulement et assainissent les eaux. Ces zones abritent une biodiversité importante : riches en éléments nutritifs ce sont de vrais refuges qui nourrissent animaux et végétaux.

Le Marais Poitevin est une vaste zone marécageuse de l'ouest de la France, s'étendant des Deux-Sèvres jusqu'à la Baie de l'Aiguillon en passant par la Vendée. C'est la deuxième plus grande zone humide de France après la Camargue. Le marais est situé sur un terrain plat, dans un bassin versant, qui ne dépasse pas les 3 mètres d'altitude et qui est donc très exposé aux crues des rivières et aux marées. Depuis un millénaire l'homme façonne cette zone sans relâche afin de pouvoir gérer l'eau pour pouvoir y vivre. Des milliers de canaux ont été creusés afin de protéger les espaces contre les inondations et limiter la propagation de moustiques et de maladies. Ils permettent l'agriculture et l'élevage sur une terre fertile mais aussi assurent un moyen de transport à l'époque assez utilisé (et toujours utilisé de nos jours pour le bonheur des touristes).

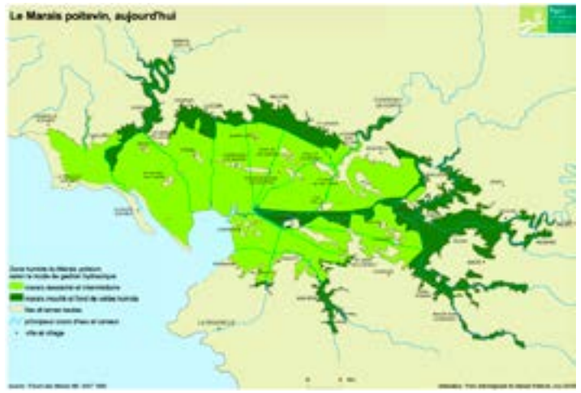

Source © PIMP

La zone est constituée de deux types de marais, les marais dits "desséchés" et les marais "mouillés". Les marais desséchés représentent deux tiers de la surface du marais Poitevin, ce sont des espaces maritimes ceinturés de digues pour se protéger des crues (en amont) et des marées (en aval). Ils sont caractérisés par de grandes parcelles, couvertes de prairies ou de cultures et comportant très peu d'arbres et d'habitations. Les marais mouillés qui représentent le tiers restant, sont appelés la Venise verte. C'est une zone très inondable du fait qu'elle a fortement été aménagée pour protéger les marais desséchés et que les eaux ne peuvent pas être évacuées rapidement à la mer en raison de la très faible pente. Cette partie accueille de nombreuses habitations et activités économiques qui sont exposées au risque d'inondation. Les marais mouillés sont caractérisés par un maillage dense de canaux et fossés, de parcelles plantées d'arbres et de prairies pour la culture et l'élevage.

Le Marais Poitevin qui a été creusé par l'homme dépend également de lui pour survivre, il est aujourd'hui menacé par plusieurs phénomènes :

- La culture intensive du maïs dans le marais et au alentours. En effet le Maïs est une plante d'été qui a de grands besoins en eau. Cette culture incite les agriculteurs à évacuer le plus d'eau possible en fin de saison humide pour ne pas avoir de risque d'inondation lors des semis. Cela empêche le marais de stocker l'eau pour la relâcher à la saison sèche. Lorsque la saison sèche arrive il faut arroser les pousses (avec l'eau du marais bien sur) ce qui a pour effet de réduire le niveau d'eau et par la même occasion cela réduit fortement le débit des fleuves et rivières du marais ce qui va augmenter le phénomène d'envasement.

- Le manque d'entretien des canaux, ce qui a fait fuir les éleveurs du marais, car leurs nombreuses parcelles séparées devenaient de moins en moins accessibles. En plus de cela, les éleveurs ont tendance à vouloir rassembler leurs parcelles pour n'en former qu'une.

- La pollution : le Poitou-Charente est une région très agricole avec de nombreuses cultures qui utilisent des engrais riches en azote. Ces engrais vont ruisseler et se retrouver dans les marais. Ce phénomène va faire proliférer une algue de surface la "lentille" (de plus en plus rarement, cependant) et favoriser l'expansion de la Jussie partout, ainsi que d'autres invasives gênantes localement. Ce phénomène est accéléré par le réchauffement climatique, car ces plantes prolifèrent lorsqu'il fait chaud.

Ces facteurs perturbent totalement le bon fonctionnement du marais et lui font perdre petit à petit son rôle de régulateur et de filtre pour les rivières de la région. La faune et la flore exceptionnellement riche qui en dépend se voient menacées par ces changements. C'est pour cela que beaucoup d'efforts sont mis en œuvre pour préserver cette zone d'abondance. Afin de sauver un patrimoine régional et tout un écosystème dont nous avons besoin pour prospérer.

Le parc naturel régional du Marais Poitevin est créé en 1979 et a pour mission de préserver l'environnement d'une grande zone humide. Dès le début, le parc rencontre des difficultés à concilier les évolutions de l'agriculture et la préservation de l'environnement. Le parc va donc voire la superficie de ces prairies humides passer de 65 000 ha à 25 000 ha en 25 ans.

Parc naturel régional du Marais Poitevin

Les collectivités présentes n'ont pas pu s'entendre sur une nouvelle charte avec le statut de PNR ce qui va coûter la perte du label en 1996. Pour contrer la disparition du Label, les locaux engagent une politique active de protection réglementaire et de protection agro-environnementale. Le site va être étendu et classé Natura 2000, il couvre désormais 18 500 ha. Le label lui est restitué en 2014 après avoir signé une nouvelle charte adoptée par tous les acteurs concernés.

La loi Grenelle II a créé en 2010 un Établissement public de l'État à caractère administratif pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin appelé ici l'**Établissement public du marais Poitevin** (EPMP). Celui-ci va coordonner toutes les actions sur le parc: suivi de la ressource en eau, suivi du niveau d'eau, recensement des espèces vivantes sur le parc… L'EPMP agit en tant qu'organisme comme le stipule le code de l'environnement pour gérer tout ce qui pourrait affecter le marais afin d' "assurer la protection et la restauration de la biodiversité".

Thibault Weimerskirch

VIE DE L'ASSOCIATION

Ce premier semestre a été riche en événements pour l'association :

- 2 chantiers participatifs sur le marais de Chizé
- 3 conférences sur les pesticides
- 3 sorties dans la réserve biologique intégrale de la forêt de Chizé : la nuit de la chouette, une après midi de reconnaissance de chants d'oiseaux, une matinée d'observation de serpents

Recrutement d'un salarié

Ça y est, nous avons de nouveau un salarié à plein temps. Il s'agit d'***Olivier Delignière*** qui a été le plus jeune administrateur de l'APIEEE. Depuis, il a effectué un BTS Gestion et Protection de la Nature et fait un voyage de 6 mois en Nouvelle Zélande. Il a pris ses fonctions en juin et a déjà commencé à faire partager sa passion de la pêche aux enfants du club nature.

De son côté, Charline Chebrou a terminé son contrat de service civique et s'occupe maintenant de l'Outarde canepetière. Bonne continuation Charline et bienvenue à Olivier !

Faîtes du Bio 2017 !

La fête se prépare activement. L'événement a d'ailleurs été récompensé par le prix Méléagrine décerné par Deux-Sèvres Nature Environnement.

Le programme 2017 est maintenant finalisé et comprend des sorties nature, des films sur l'agriculture biologique, des rencontres citoyennes sur la transition dans les communes, un marché fermier, de nombreuses animations proposées par les associations présentes, et plus encore… Vous trouverez le programme complet sur notre site internet.

GESTION ÉCOLOGIQUE DU MARAIS DE CHIZÉ : LES VACHES SALERS EN RENFORT !

Depuis le 15 juin dernier 2 magnifiques vaches Salers et un veau, au pelage roux flamboyant, pâturent sur le marais de Chizé. Pour rappel, cette petite zone humide (2, 5 ha) protégée est en cours de renaturation, après son acquisition par la mairie de Chizé, une première tranche de travaux d'excavations de gravats et plus d'une dizaine de chantiers collectifs où la Mairie et l'APIEEE ont conjugué leurs efforts.

Mis en place par la Mairie et l'APIEEE, l'objectif de ce pâturage contrôlé est de limiter de manière la plus naturelle possible le développement des rejets de frênes, saules, et autres arbres et arbustes qui étouffent les carex et autres plantes du marais et assèchent l'eau superficielle. Les vaches Salers sont naturellement de bonnes candidates par leur rusticité et leur docilité.

Les habitants de Chizé ont pu admirer ces nouveaux occupants du marais qui ont trouvé l'herbe à leur goût depuis leur arrivée et commencent à brouter avec appétit les jeunes frênes. Le bétail a été parqué par une clôture électrique au sein de la zone et fait l'objet des bons soins du propriétaire (qui pourvoit à leurs besoins en eau). L'herbe sur place devrait être assez abondante pour leur permettre de rester jusqu'à la mi-août. Les effets du pâturage seront comparés aux photos prises sur la zone à leur arrivée. L'an prochain, ce pâturage contrôlé sera maintenu, peut-être en y ajoutant d'autres tondeuses à 4 pattes !

Charly Bost

LES DESSOUS DU COTON

Le coton représente 50% de nos besoins en textiles, le lin, la laine et la soie ensemble n'en représentant que 10%. Il est cultivé dans 80 pays, les plus gros producteurs étant la Chine, suivie par les Etats-Unis. Le coton mérite cet engouement car il a plein de qualités : sa fibre peut contenir jusqu'à 27 fois son poids d'eau ce qui lui permet d'évacuer l'humidité du corps.

Mais le côté sombre du coton se révèle tout au long de sa culture et de sa transformation : Le coton est la culture la plus « sale » du monde : elle consomme énormément de pesticides (16% des pesticides vendus pour seulement 2,5% de la surface cultivée). Les plus utilisés de ces pesticides, cynazine, dicofol… non autorisés en France, sont des cancérogènes. Chaque kilo de coton produit nécessite 300g d'engrais et de pesticides ! Cette contamination ne s'arrête pas aux T-shirts qu'on trouve dans les vitrines mais se répand dans toute la chaine alimentaire : on fait en effet de l'huile avec les graines qu'on retrouve par exemple dans les cookies, les chips, les vinaigrettes. Le reste des déchets de culture va en alimentation animale ou en additifs alimentaires.

De plus, la grande majorité du coton cultivé est OGM (83% dans le monde, 90% aux Etats Unis, 95 à 98% dans les principaux pays producteurs). Le coton est ainsi dans le Top 4 des cultures OGM aux côtés du soja (89%), du colza (75%) et du maïs (61%). Les gènes introduits portent sur la résistance au Roundup, encore lui ! - et à certains insectes.

Enfin, si ça ne suffisait pas, l'utilisation du coton est un facteur de pauvreté important. En effet, le coton des Etats-Unis, lourdement subventionné, fait baisser les prix mondiaux et oblige les pays pauvres qui en dépendent à de difficiles sacrifices. En 2001, les gros fermiers de coton américains ont touché plus de 2 milliards de dollars en subventions, plus que le PNB du Burkina Faso dont les paysans subissent de plein fouet le dumping américain.

Et ça ne s'arrête pas à la partie agricole. L'industrie textile aussi exploite les ouvriers des pays pauvres : par exemple, Wall Mart, Ralph Lauren, Nike ou Adidas, paient les ouvriers chinois à 13 centimes de l'heure ! Ce qui justifie la fermeture des usines textiles aux Etats-Unis. Hélas, dans ce cas, le malheur des ouvriers américains ne fait malheureusement pas le bonheur des ouvriers chinois !

Côté pollution le traitement post récolte n'a rien à envier à la culture du coton : l'industrie textile abuse de blanchissants, assouplissants, colorants aux métaux lourds, pare feux, anti bactériens, anti mites et j'en passe.

Bref, si vous avez envie de faire partie de la solution plutôt que du problème, vous avez le choix entre : acheter du coton bio, remplacer le coton par du chanvre, choisir des fibres recyclées ou … réfréner vos instinct débridés de consommation, surtout si vous êtes une « fashion victim » !

Joëlle Lallemand

Sources :
http://rodaleinstitute.org/chemical-cotton
https://www.organicconsumers.org/news/care-what-you-wear-facts-cotton-clothing-production

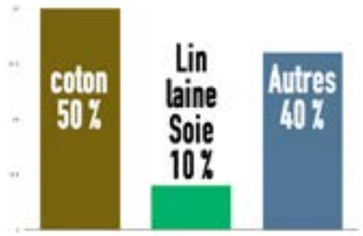

BESOINS EN TEXTILES

BESOINS EN PESTICIDES

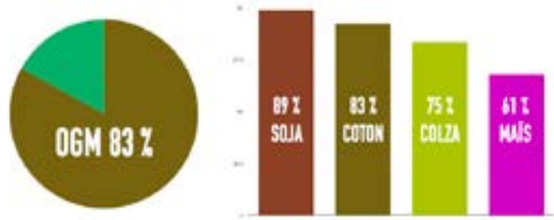

TAUX DE CULTURES OGM

Labels internationaux pour le coton BIO et durable

Le Burkina Faso, premier producteur de coton bio en Afrique de l'Ouest
Source : www.commodafrica.com/ © DR

EN BREF

LE FAT - FERME D'AVENIR TOUR

L'association Fermes d'Avenir organise le 1er Tour de France dédié à l'agroécologie et la permaculture ! Pendant 3 mois, du 15 juin au 17 septembre, elle effectuera un trajet à travers les campagnes et villes françaises, lors de 30 étapes consécutives qui peuvent être parcourues à vélo. Chaque étape, d'une durée de 3 jours, est l'occasion de visiter 3 à 10 (ou plus !) fermes remarquables, et sur le village du F.A.T un beau programme quotidien : des conférences, des formations, de la musique et des soirées festives, mais aussi des projections de documentaires en exclusivité. Le F.A.T, c'est aussi un festival éco-responsable dont l'empreinte environnementale se veut la plus réduite possible. Enfin, une monnaie dédiée pour l'occasion sera mise en place: le FATCoin. Le tout dans un souci de valoriser les producteurs locaux engagés dans des démarches d'avenir. Le FAT passera à Vasles les 19 , 20 et 21 août.

Toutes les infos sur http://www.fermesdavenirtour.org/

Bonne(s) visite(s) !

GOUVERNANCE DE L'EAU : LE SÉNAT SABORDE L' AMENDEMENT BATHO

Il s'agit d'un amendement au projet de loi sur la biodiversité. Cet amendement, adopté en première lecture par l'assemblée, proposait un collège d'usagers non économiques (usagers domestiques et associations) pour rééquilibrer la gouvernance de l'eau. En effet, comme l'a pointé la Cour des Comptes, les usagers domestiques assurent plus de 90% du financement des politiques publiques de l'eau et méritent d'être mieux représentés aux comités de bassin.

Hélas, c'était sans compter sur le sénat qui a sous-amendé l'amendement ces 7 et 8 juillet, pour réduire à néant les avancées obtenues. Il en a profité aussi pour saboter un autre « amendement Batho », traitant de la prévention des conflits d'intérêt en le remplaçant par une proposition de respecter des règles de déontologie. Bien sûr, on y croit !

Espérons que l'assemblée, à qui revient le dernier mot tiendra bon sur ces amendements !...

SUR INTERNET

http://apieee.org/

https://www.facebook.com/APIEEE.79

https://twitter.com/APIEEE79

SUR LE CARNET

3 FILMS À LA SALLE DES FÊTES DE CHIZÉ

JEUDI 31 AOUT À 20H00
FUTUR D'ESPOIR de Guillaume Thébault

VENDREDI 1ER SEPTEMBRE À 21H00
ZÉROPHYTO 100 % BIO de Guillaume Bodin

SAMEDI 2 SEPTEMBRE À 17H00
QU'EST-CE QU'ON ATTEND ? de Marie-Monique Robin

ET LES 2 & 3 SEPTEMBRE 2017

2e FAITES DU BIO !
Samedi 2 à Chizé
Dimanche 3 au Puy des Fosses

APPEL À BONNES VOLONTÉS

Nous comptons sur votre présence ces 2 et 3 septembre. Mieux encore, vous pouvez nous aider sur les actions suivantes :

- Aide pour l'affichage de panneaux et la distribution de flyers
- Aide à l'installation les 2 jours précédant la fête
- Rangement le jour suivant
- 1 à 2h de tenue/surveillance de stands associatifs le jour « J »
- Confection d'une quiche ou d'un gâteau
- Dons de vos excédents de légumes (tomates, poivrons, concombre, échalote) pour la préparation d'un gazpacho géant.

Contactez-nous ou inscrivez-vous sur notre site internet !
Tél : 05 49 08 87 62 - Mél : contact@apieee.org

Responsable de la publication : Joëlle Lallemand - APIEEE. **Maquette :** Alain Buchet
Rédaction des articles : Joëlle Lallemand, Charly Bost, Thibault Weimerskirch
Coordonnées : APIEEE, place de la mairie, 79170 Chizé - Nouvelle Aquitaine
Tél : 05 49 08 87 62 - Mél : contact@apieee.org

L'APIEEE est membre de